



**AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°12-2022-138

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **DDFIP /**

12-2022-09-01-00014 - Délégations de signature SIE Rodez. (3 pages)

Page 3

DDFIP

12-2022-09-01-00014

Délégations de signature SIE Rodez.

Direction départementale des Finances publiques  
de l'Aveyron

2 place d'Armes  
BP 3513  
12035 RODEZ CEDEX 09

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE RODEZ**

**La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de RODEZ**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à, Mme Sandrine MONTIES, Inspectrice des finances publiques, M. Christian BOIN et à M. Vincent GALERY, Inspecteurs des finances publiques, tous trois adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de RODEZ, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés

dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation de délai ou de paiement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations

de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions contentieuses	Limites maximales des délais de paiement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BERGONNIER Philippe	Contrôleur Principal	10 000,00 €	10 000,00 €		
BOYER Stéphanie	Contrôleur Principal	10 000,00 €	10 000,00 €		
CABANTOUS Catherine	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
CAVALIER	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
DELSOL Brigitte	Contrôleur Principal	10 000,00 €	10 000,00 €		
GEMARIN Anthony	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
GERARDIN Thierry	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
GRIMAUD Celine	Agent administratif principal	2 000,00 €	2 000,00 €		
HEMONET François	Contrôleur Principal	10 000,00 €	10 000,00 €		
JOYEUX Isabelle	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
LAPIERRE Corinne	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
LEIDWANGER Patrice	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
LESTRADE Julien	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
LOPEZ Irene	Agent administratif principal	2 000,00 €	2 000,00 €		
MARTIN Marlène	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
MAZARS Claudie	Agent administratif principal	2 000,00 €	2 000,00 €		
MENOS Catherine	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
MUNOZ ANNIE	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
PAGES Patrice	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		
PALOT Ludovic	Contrôleur Principal	10 000,00 €	10 000,00 €		
PASTOR Emmanuelle	Contrôleur Principal	10 000,00 €	10 000,00 €		
PETIT Pascale	Agent administratif principal	2 000,00 €	2 000,00 €		
ROCHE Cyril	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
RODRIGUES Veronique	Agent administratif principal	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
SALIN Anne-Line	Contrôleur Principal	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
TOURNIE Philippe	Contrôleur	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de **l'Aveyron**.

A Rodez, le 01 septembre 2022

Corinne DE ROSA

« signé »

Chef de Service Comptable  
Responsable du Service Impôts des entreprises de Rodez